

L'hon. M. Garson: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Il y a assez longtemps que mon collègue siège à la Chambre pour être au courant de la coutume: le ministère de la Justice fournit des consultations juridiques seulement lorsque d'autres ministères en font la demande. Autrement, il n'en fournit pas. C'est tout ce qu'il y a lieu de répondre à cette question.

M. Bentley: C'est exactement la réponse qu'on m'a déjà fournie.

M. Burton: Et tout aussi sensée qu'on pouvait espérer.

M. Bentley: Je passe à un autre sujet. Je souhaiterais voir le ministre du Commerce à son siège, car voici la déclaration qu'il a formulée au cours d'une conversation avec un groupe de gens qui s'intéressaient vivement à cette question. Je cite:

Peu m'importe que nous ayons ou non le pouvoir d'agir. Je tiens à savoir, par l'intermédiaire des assemblées législatives, si tous les cultivateurs de l'Ouest canadien appuient cette mesure.

Je conviens avec le ministre actuel de la Justice que, lorsqu'il était le premier ministre Garson du Manitoba, il avait raison de dire qu'il n'y avait pas lieu d'adopter une mesure provinciale d'autorisation ou quel que soit le nom qu'on lui donne. Je veux parler des mesures censées concurrentes; je crois qu'il y a un terme particulier pour les désigner.

Une voix: Complémentaires.

M. Bentley: "Complémentaires" est peut-être le mot juste. Je crois, comme il le croyait lui-même à l'époque,—et comme il le croit sans doute encore,—que ce n'était pas nécessaire, car nous en avons là la preuve. Le Gouvernement n'a pas encore eu le courage d'appliquer son projet de loi visant à modifier la loi sur la Commission du blé, et rien n'indique qu'il se propose de l'appliquer prochainement. La première phrase du discours du trône est ainsi conçue:

Dans le domaine international, le premier objectif du Gouvernement est d'assurer la paix et la sécurité.

Cela dénote, chez le Gouvernement, un sens des responsabilités et une conscience. S'il en est ainsi, croit-il vraiment n'avoir rien négligé pour assurer la paix et la sécurité à la population? La paix et la sécurité doivent, comme la charité, commencer par soi-même. Cependant, le malaise règne chez les cultivateurs. Ils ignorent ce que sera le marché. Le présent gouvernement n'a pu trouver le moyen de surmonter cette difficulté d'ordre monétaire qui gêne nos programmes commerciaux. Dernièrement, il lui a fallu compter exclusivement sur l'argent provenant du programme de rétablissement de l'Europe. Mais

nous n'avons pas l'assurance que cet argent continuera à nous être versé. Que ferons-nous alors de notre blé? Comment allons-nous vendre nos excédents de blé et d'autres produits agricoles? Comment allons-nous obtenir en retour les produits dont nous avons besoin dans nos magasins et nos autres entreprises commerciales? Comme le sait le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner),—il l'a avoué lui-même à la Chambre de commerce canadienne au début de l'hiver,—le Gouvernement n'a pu trouver le moyen d'établir des accords commerciaux. Je sais que nous avons compté sur le programme de rétablissement de l'Europe. Nous avons eu tort. En tout cas, la population agricole se trouve dans une situation très incertaine.

Les ouvriers ne vivent pas en sécurité. Ils ignorent ce qui va se produire. Je sais qu'il existait une importante réserve de travaux publics à exécuter. Quand je suis arrivé ici en 1945, on nous a dit que cette réserve répondrait à toutes les éventualités. Quand le chômage commencerait à se faire sentir, le Gouvernement allait sortir ses bleus, construire une route ici et un édifice là, afin d'embaucher les chômeurs. Il ne l'a pas fait, et le chômage s'accroît. On compte actuellement un bon nombre de chômeurs, non seulement à Vancouver, où ils sont allés jouir de la belle température, mais à Ottawa, où ils sont nombreux. Les journaux nous apprennent aujourd'hui le nombre de personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage dans la ville d'Ottawa et combien les administrateurs de la ville sont heureux que ces gens ne soient pas à la charge de l'assistance publique. Les chômeurs sont heureux de recevoir des prestations, mais s'ils en reçoivent, c'est parce qu'ils sont en chômage et ils craignent que l'assurance-chômage ne prenne fin un jour ou l'autre. Mais ni le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements (M. Winters), ni le Gouvernement ni aucun ministère n'a rien prévu pour prendre soin des chômeurs, une fois leurs prestations épuisées.

Ces ouvriers sentent qu'ils manquent de sécurité et ils ne sont pas du tout en paix. Les dirigeants des petits commerces de nos villages et de nos petites villes ne sont pas en paix et ils manquent de sécurité. Leurs rayons sont remplis de marchandises à prix élevés, marchandises qu'ils sont tenus de payer s'ils ne l'ont pas déjà fait. Ils ignorent s'ils réussiront à vendre ces marchandises moyennant un bénéfice suffisant pour leur permettre de rester en affaires, de se payer un salaire et de toucher un intérêt satisfaisant sur leur placement. Ils ne sont pas du tout satisfaits; ils ne sont pas en paix et notre régime économique ne leur assure pas de sécurité suffisante.